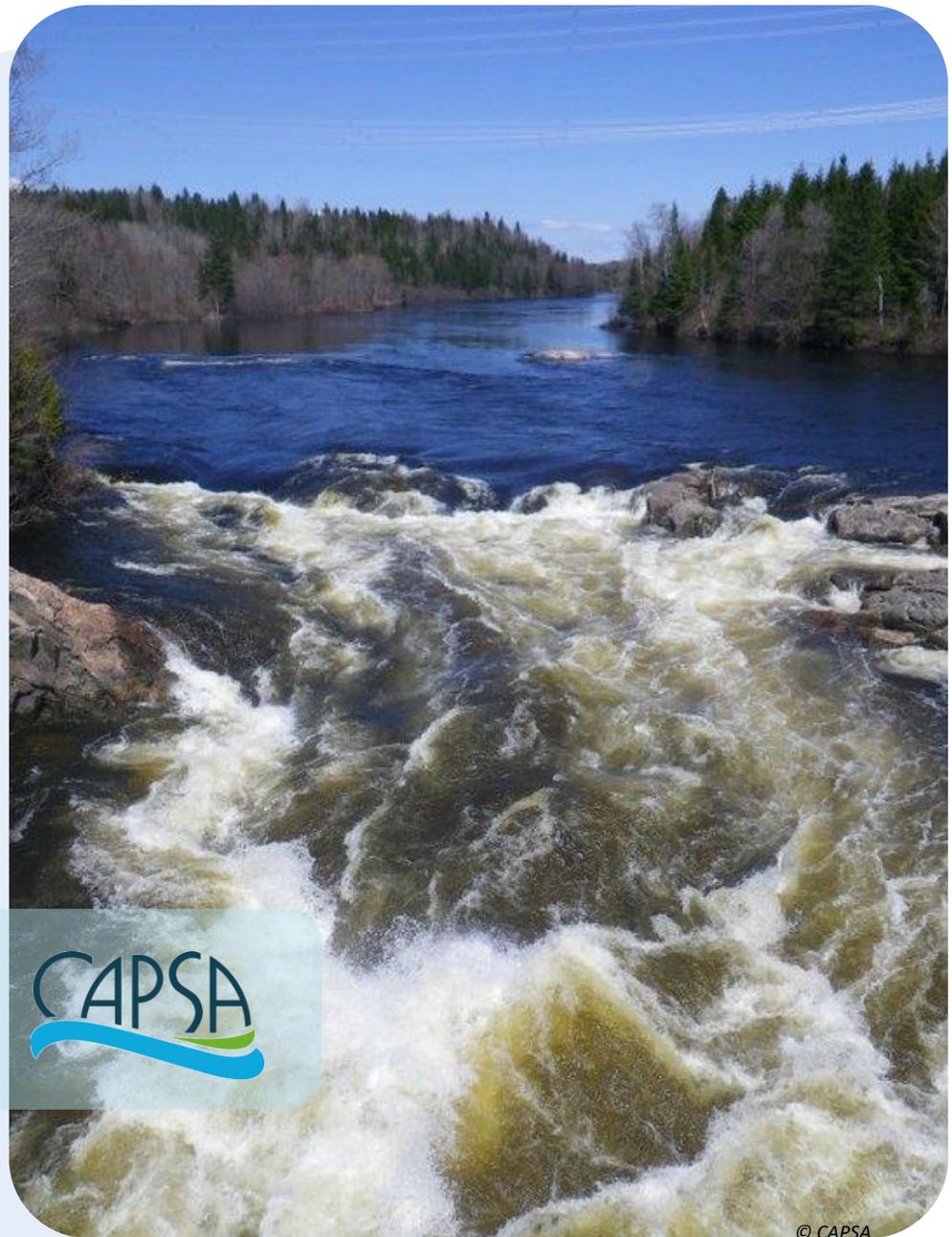


Qu'est-ce que la...

GESTION INTÉGRÉE DE LA RESSOURCE EAU (GIRE) ?

*Développement des connaissances sur la
gestion intégrée de l'eau par la
formation des intervenants régionaux*

Mars 2014



CAPSA

Présentation

1. Mise en contexte
2. Qu'est-ce que la GIRE?
3. Qu'est-ce que la GIEBV
4. Les OBV
5. Le PDE
 - Portrait
 - Diagnostic
 - Plan d'action
 - La table de concertation
6. La CAPSA



1. Mise en contexte

Historique de la gestion intégrée de l'eau

- **1979-1990**: Naissance d'organismes pionniers de la GIEBV au Québec
 - 1979: Corporation de restauration de la Jacques-Cartier (CRJC) (CBJC)
 - 1983: Corporation de l'aménagement de la rivière Assomption (CARA)
 - 1987: Association Sainte-Anne → 1992 : BV CAPSA
- **1992**: Étude pour implantation de la GIEBV au Québec (pilote: bassin de la Chaudière)
- **1997** : COBARIC devient officiellement le premier OBV reconnu de la province.
- **2002** : Adoption de la politique nationale de l'eau (33 obv);

Les municipalités riveraines s'engagent envers la CAPSA

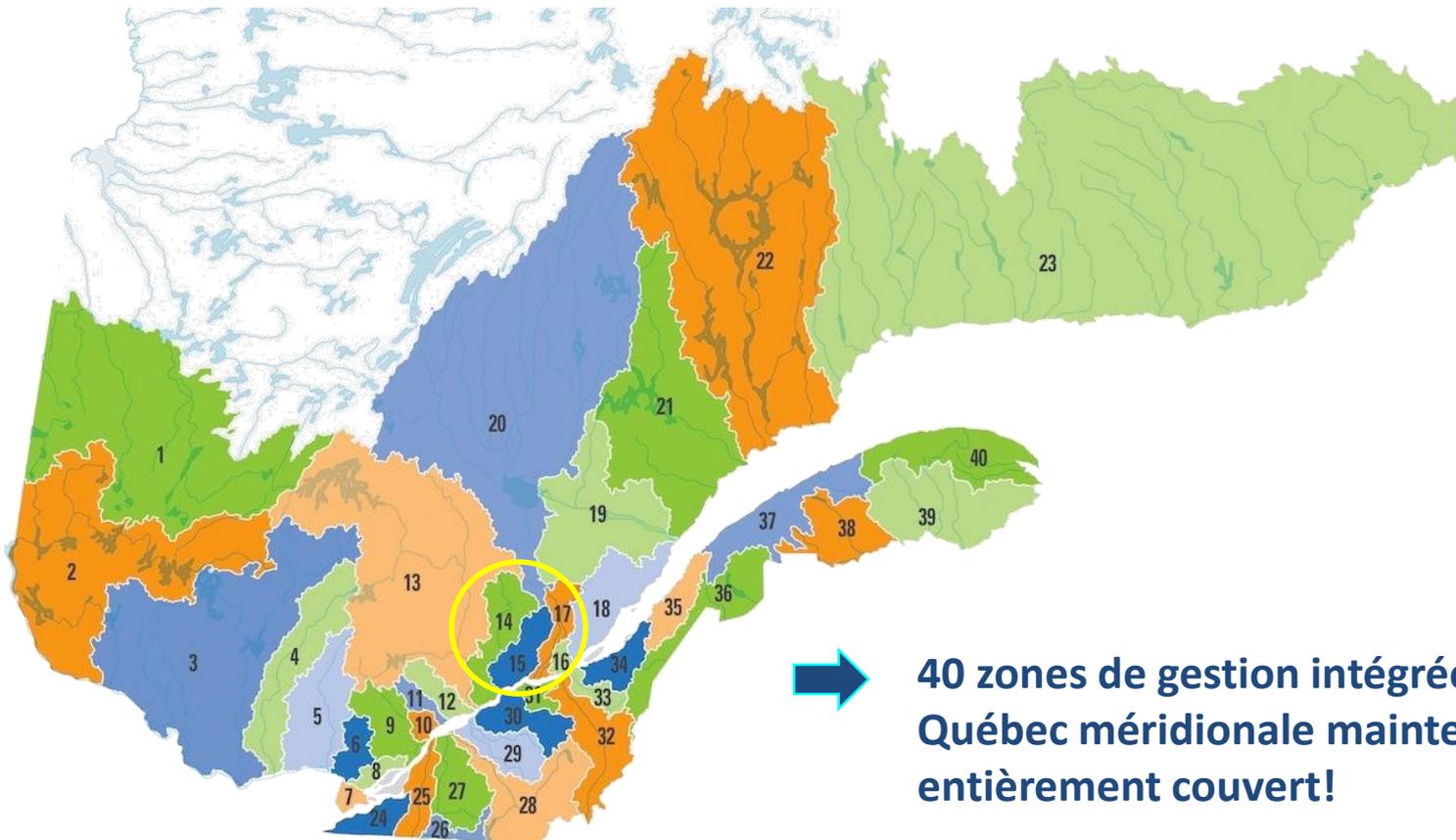
à lire en page 1



Les maires des sept municipalités riveraines de la Sainte-Anne se sont engagés à participer à la mise en valeur de la rivière. Les maires Gilles Deveault (Sainte-Anne), Jean-Noël Tessier (Saint-Casimir paroisse), Louise Douville (Saint-Casimir), Deny Lépine (Saint-Alban), Jacques Kirouac (Sainte-Christine), Denis Langlois (Saint-Léonard), Alban Robitaille (Saint-Raymond), assis, ont signé le 16 novembre les contrats-rivières de la Corporation d'aménagement et de protection de la rivière Sainte-Anne (CAPSA) en compagnie de la présidente, Luce Trottier.

1. Mise en contexte

- **2009** : Adoption de la loi sur l'eau
« *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection. Création de 40 zones de gestion intégrée de l'eau* »



**40 zones de gestion intégrée de l'eau
Québec méridionale maintenant
entièrement couvert!**

2. Qu'est-ce que la Gestion Intégrée de la Ressource Eau (GIRE) ?

Gestion intégrée de la ressource eau:

Approche qui cherche à inclure les intérêts, les ressources et les contraintes de l'ensemble des acteurs qui interviennent dans un même domaine; plutôt que de considérer exclusivement les préoccupations et les responsabilités propres à chacun.



Acteurs de l'eau	Usages
<i>Votre voisin</i>	<i>Navigation de plaisance</i>
<i>Un agriculteur</i>	<i>Irrigation des champs</i>
<i>Une industrie de pâtes et papiers</i>	<i>Production de papiers et cartons</i>
<i>Une municipalité</i>	<i>Approvisionnement en eau potable</i>
<i>Un centre de ski</i>	<i>Production de neige artificielle</i>
<i>Un gestionnaire de barrage</i>	<i>Production d'énergie</i>

2. Qu'est-ce que la Gestion Intégrée de la Ressource Eau (GIRE) ?

Bénéfices du concept

- ✓ Vision globale ;
- ✓ Tient compte du territoire naturel ;
- ✓ Évalue la capacité du territoire et prend connaissance des effets cumulatifs ;
- ✓ Rassemble ;
- ✓ Efficience des actions entreprises ;
- ✓ Concilie les usages ;
- ✓ Met en valeur les plans environnemental, social et économique ;
- ✓ Favorise l'adoption d'une vision commune ;
- ✓ Favorise la participation du public ;
- ✓ Fait appel au leadership des acteurs locaux ;

2. Qu'est-ce que la Gestion Intégrée de la Ressource Eau (GIRE) ?

La GIRE au Québec:

**Gestion intégrée par
bassin versant**

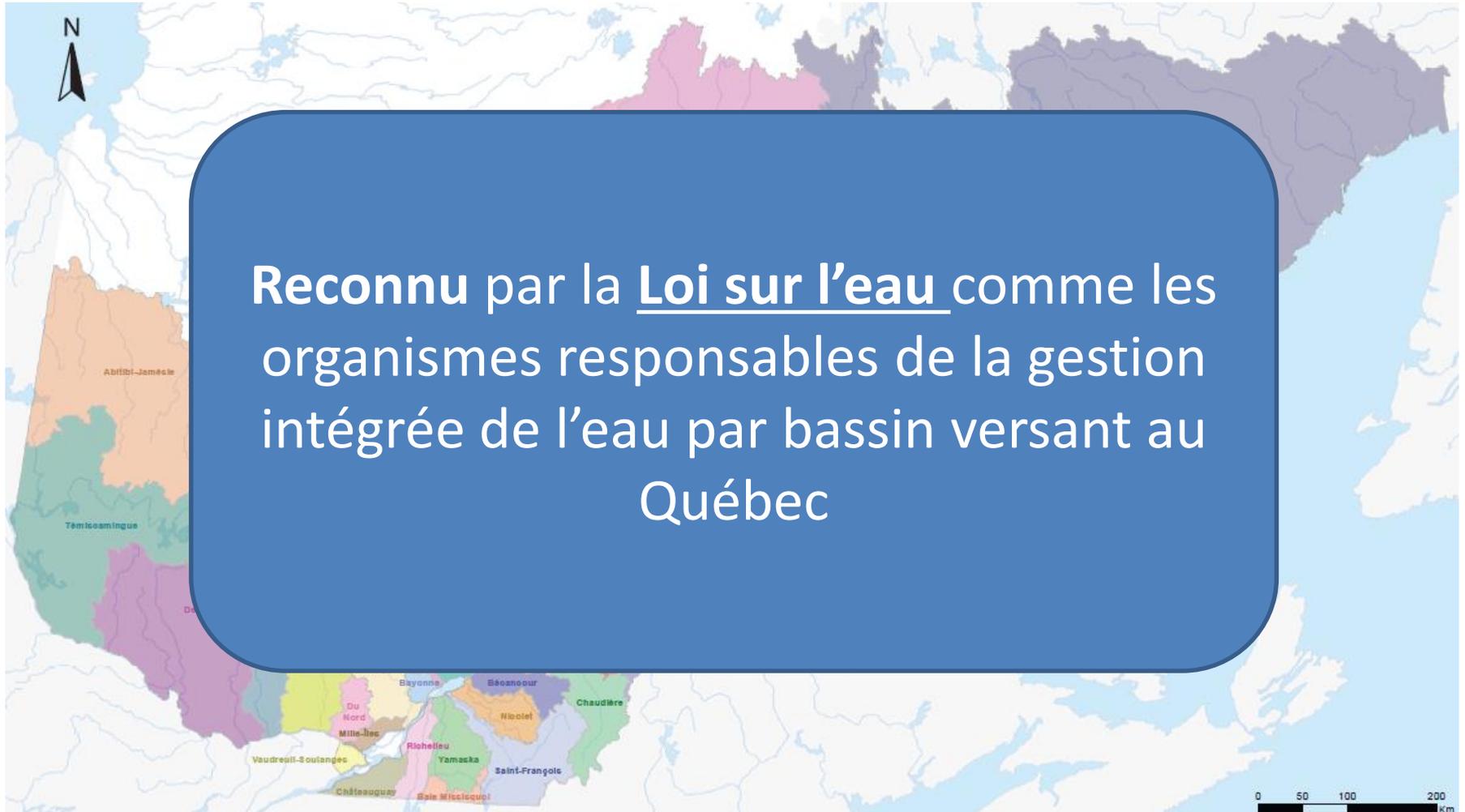
(GIEBV)

**Gestion intégrée du
Saint-Laurent**

(GISL)

2. Qu'est-ce que la Gestion Intégrée de la Ressource Eau (GIRE) ?

Gestion intégrée par bassin versant GIEBV ➡ 40 organismes de bassin versant



2. Qu'est-ce que la Gestion Intégrée de la Ressource Eau (GIRE) ?

Gestion intégrée du Saint-Laurent ➡ 12 tables de concertation régionales (TCR)



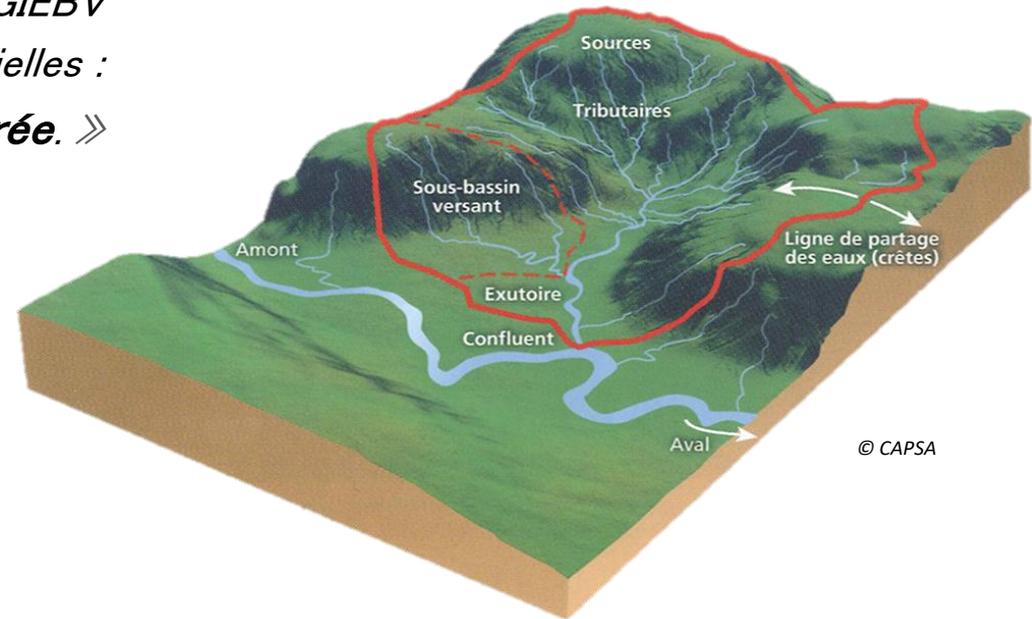
2. Qu'est-ce que la Gestion Intégrée de la Ressource Eau (GIRE) ?

La GIRE eau Québec



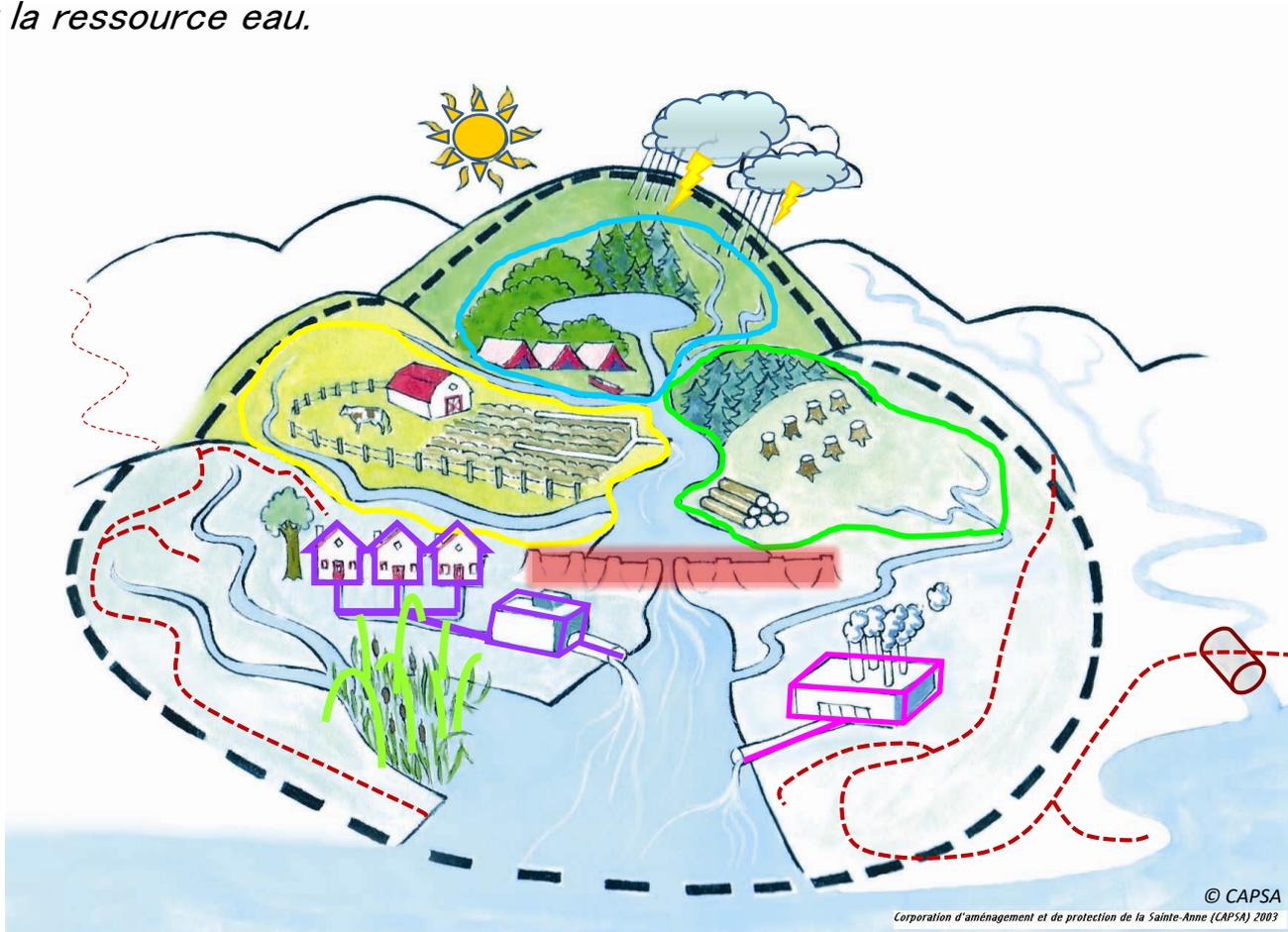
3. Qu'est-ce que la Gestion Intégrée de l'Eau par Bassin versant (GIEBV) ?

« Le concept de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant, connue sous les noms de GIEBV repose sur deux notions essentielles : le **bassin versant** et la **gestion intégrée**. »



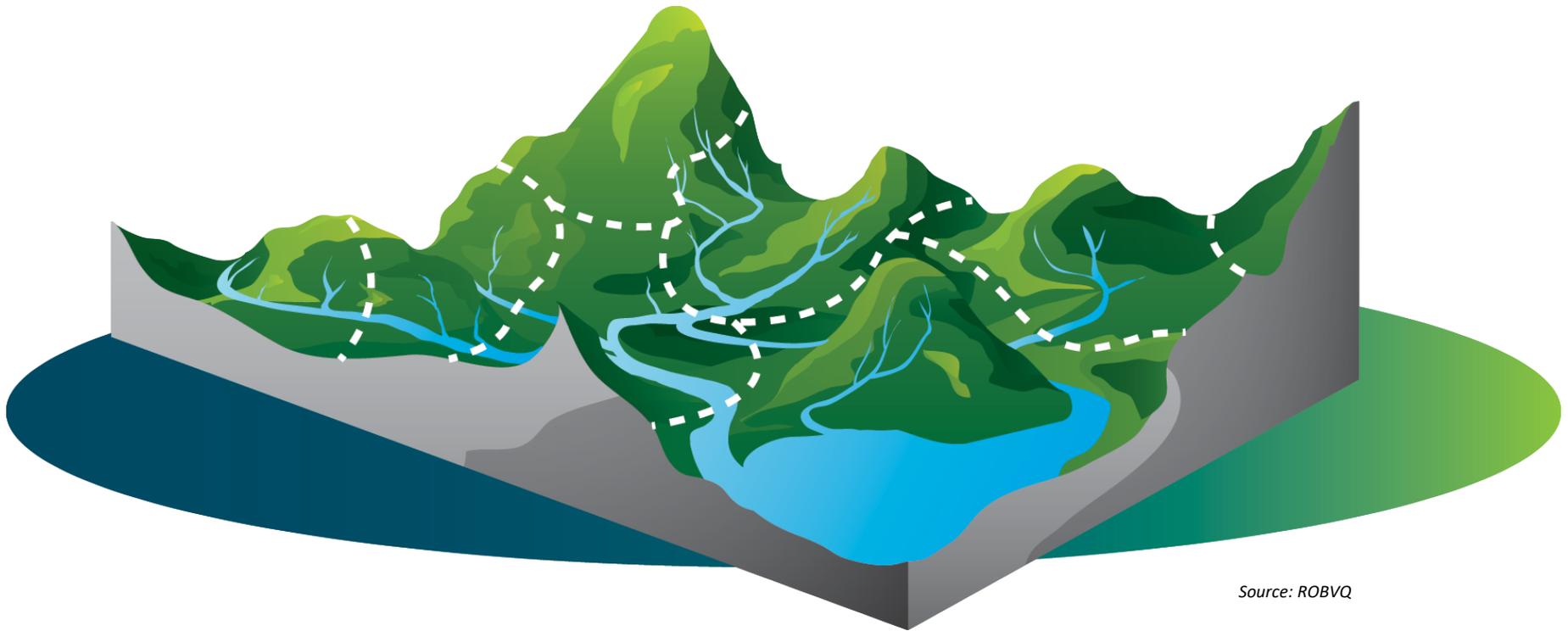
3. Qu'est-ce que la Gestion Intégrée de l'Eau par Bassin Versant (GIEBV) ?

➤ Gestion intégrée de l'eau : mode de gestion qui tient compte de l'ensemble des usages qui ont un impact sur la ressource eau.



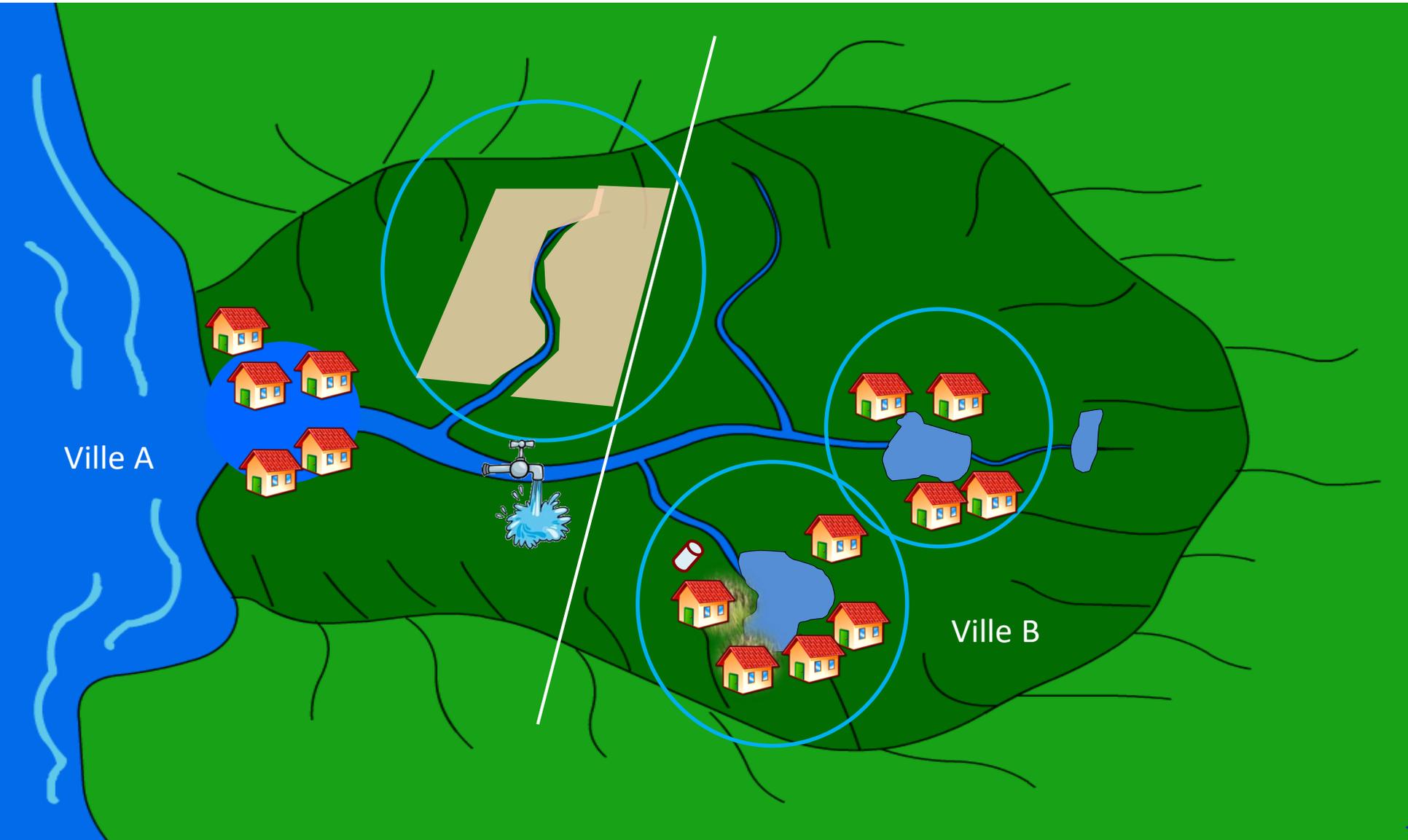
Modifié par Chantal Leblanc

3. Qu'est-ce que la Gestion Intégrée de l'Eau par Bassin Versant (GIEBV) ?



Source: ROBVQ

3. Qu'est-ce que la Gestion Intégrée de l'Eau par Bassin Versant (GIEBV) ?



3. Qu'est-ce que la Gestion Intégrée de l'eau par Bassin Versant (GIEBV) ?

Le cycle de la GIRE

1. Portrait des ressources en eau
2. Diagnostic
3. Définition d'une vision
4. Enjeux et orientations
5. Plan d'action
6. Suivi et mise à jour



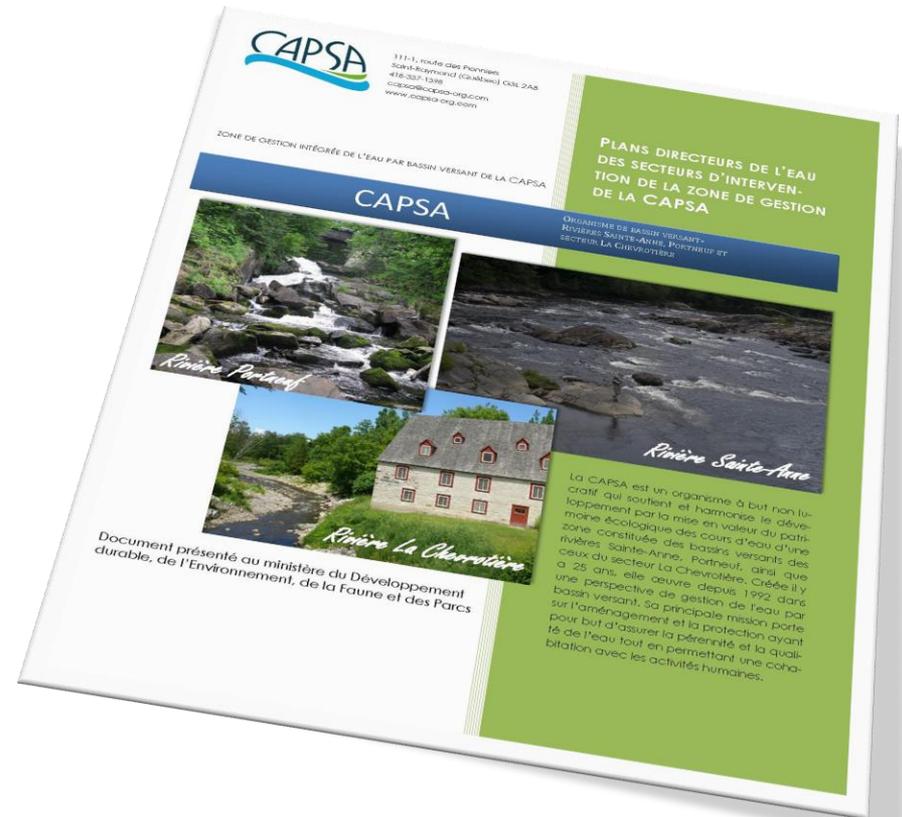
Durée du cycle : 5 ans

= Processus itératif, ouvert et adaptatif.

4. Le Plan directeur de l'eau (PDE)

C'est ...

- Un outil de planification avec des **objectifs à atteindre et des actions à réaliser pour préserver ou restaurer les usages liés à l'eau d'un bassin versant**
 - Un **portrait**
 - Un **diagnostic**
 - Un **plan d'action**
- Un **outil de planification réalisé en concertation** avec les acteurs de l'eau du milieu.



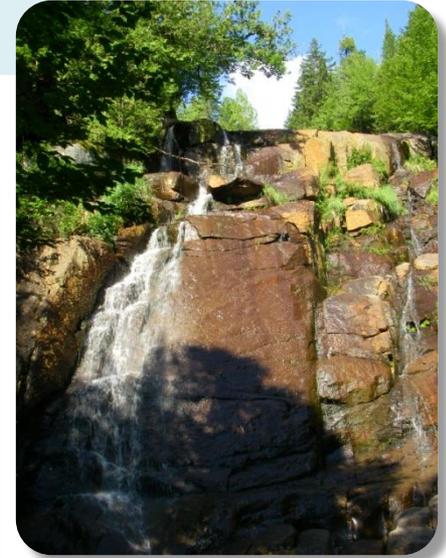
4. Le Plan directeur de l'eau (PDE)

1. Le portrait

L'état actuel de la ressource et du territoire

- Milieu physique
- Milieu biologique
- Milieu humain
- Usages de l'eau

➤ Recherches et collectes de données



5. Le Plan directeur de l'eau (PDE)

2. Le diagnostic

Permet de faire ressortir les enjeux majeurs d'un bassin versant.

➤ Analyse et croisement des données du portrait

Qualité de l'eau



Dynamique des cours d'eau



Écosystèmes



Usages de l'eau



4. Le Plan directeur de l'eau (PDE)

3. Le plan d'action

Détermine les objectifs à atteindre et les actions à mettre en priorité à la suite d'une consultation acteurs de l'eau

- **Participation citoyenne**
 - Table de concertation
 - Conseil d'administration
 - Sondages
 - Forum sur l'eau



5. Les OBV

Leur mission

Élaborer et de mettre à jour un plan directeur de l'eau (PDE) représentatif des préoccupations et priorités d'action du milieu ainsi que d'en promouvoir et suivre la mise en œuvre

Leurs mandats :

L'OBV peut être amenée à réaliser d'autres mandats qui ne sont pas financés par le ministère, mais qui sont en lien avec ses règlements généraux



5. Les OBV

Mandat vis-à-vis le gouvernement

- Maintenir une **Table de concertation** représentative de son territoire.
- Élaborer un **plan directeur de l'eau (PDE)** de la zone représentatif des préoccupations et priorités d'action des acteurs
- Effectuer la **mise à jour** annuelle des PDE
- Effectuer la **promotion** de la mise en oeuvre du PDE
- **Suivre** et “**soutenir**” la mise en oeuvre du PDE

6. La CAPSA

• 2 Territoire administratifs

- Québec
- La Mauricie

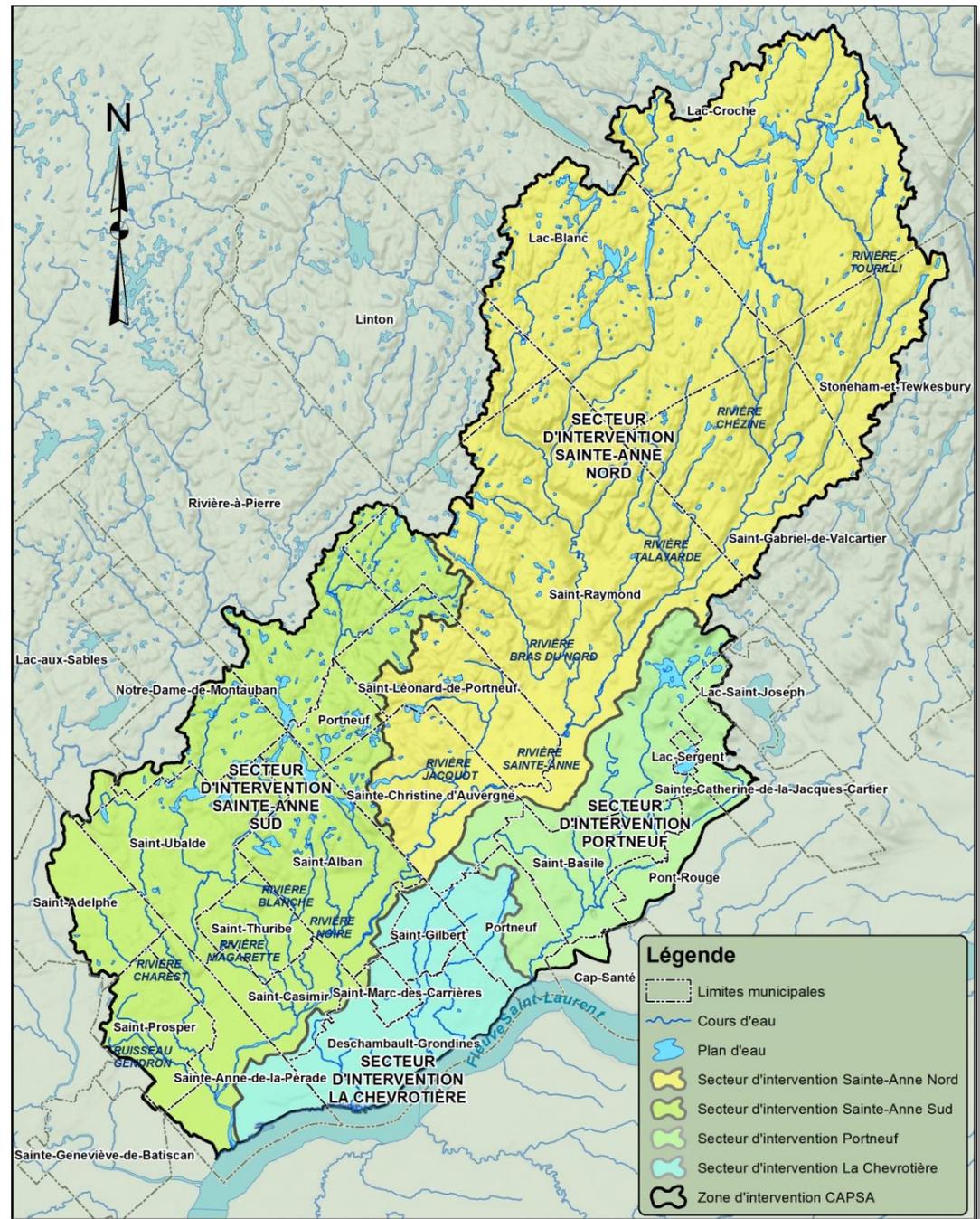
• 4 MRC

- Portneuf
- Jacques-Cartier
- Mékinac
- Les Chenaux

• 26 Municipalités

Municipalités limitrophes:

- Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier
- Lac-St-Joseph
- St-Gabriel-de-Valcartier
- Stoneham-Tewkesbury
- Lac-aux-Sables
- Cap-Santé
- Sainte-Geneviève de la Batiscan



6. LA CAPSA

Notre mission

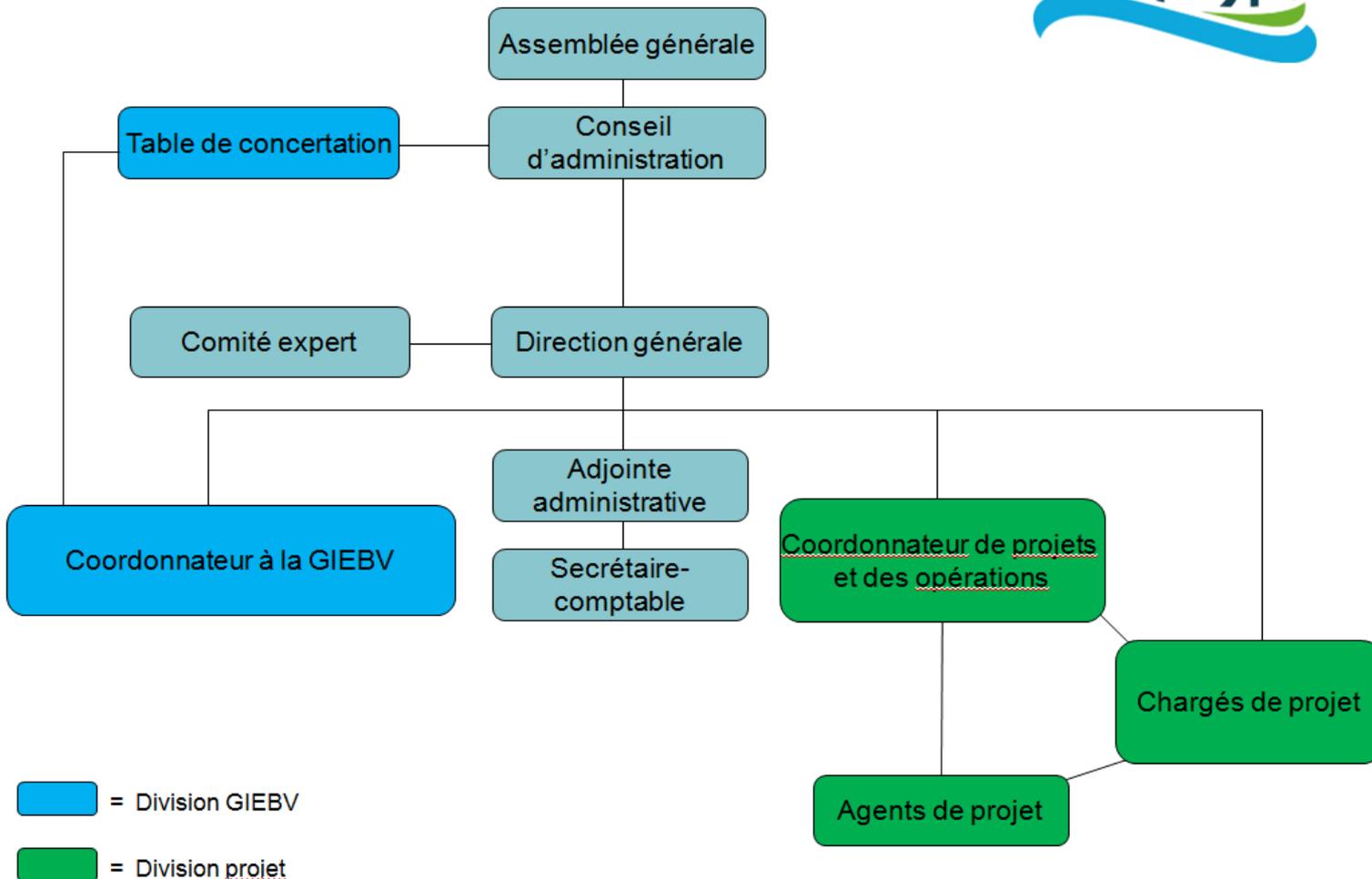
Offrir notre expertise à la communauté afin d'harmoniser les activités humaines aux enjeux liés à l'eau et son écosystème.

Son principal mandat est de réaliser en concertation dans un cadre de développement durable, l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi d'un plan directeur de l'eau.



6. La CAPSA

Organigramme 2014



4. La CAPSA (GIEBV)

La table de concertation

- Principal outil dont dispose la CAPSA pour s'assurer qu'un processus de concertation des acteurs de l'eau se fasse dans l'élaboration et la mise en œuvre du PDE, de manière à refléter la nature des activités et des intérêts présents dans sa zone d'intervention.
- *Elle permet d'informer, de mobiliser, de consulter, de sensibiliser ainsi que de promouvoir la gestion intégrée des ressources en eau.*



6. La CAPSA (GIEBV)

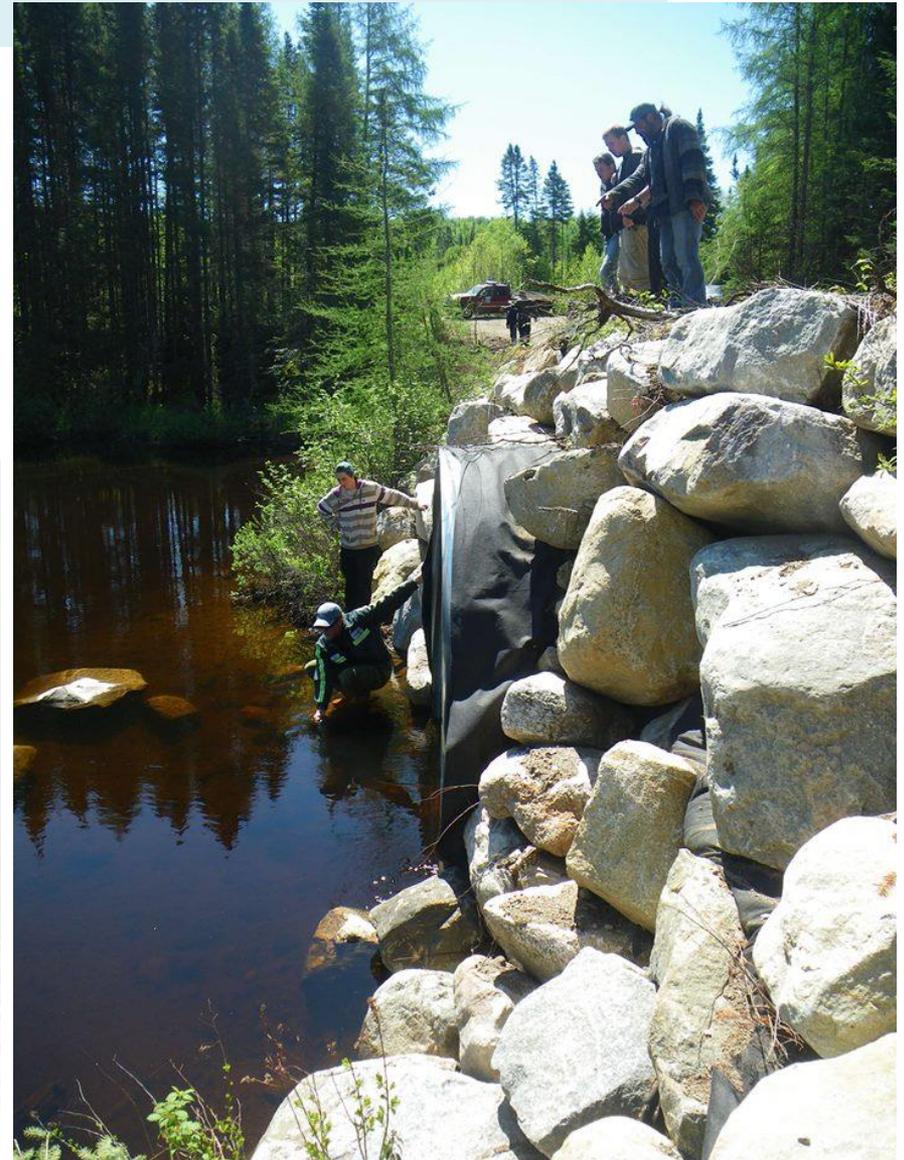
La Table de concertation

- Fonctionnement : Adoptée par le CA
- Pouvoirs et responsabilités :
 - joue un rôle consultatif ;
 - fait des recommandations au conseil d'administration de la CAPSA;
 - est appelée à se prononcer à propos de projets ou de dossiers soulevés par le personnel ou le Conseil d'administration;
 - peut former des comités sur des sujets particuliers afin de l'aider à réaliser sa mission et son mandat.

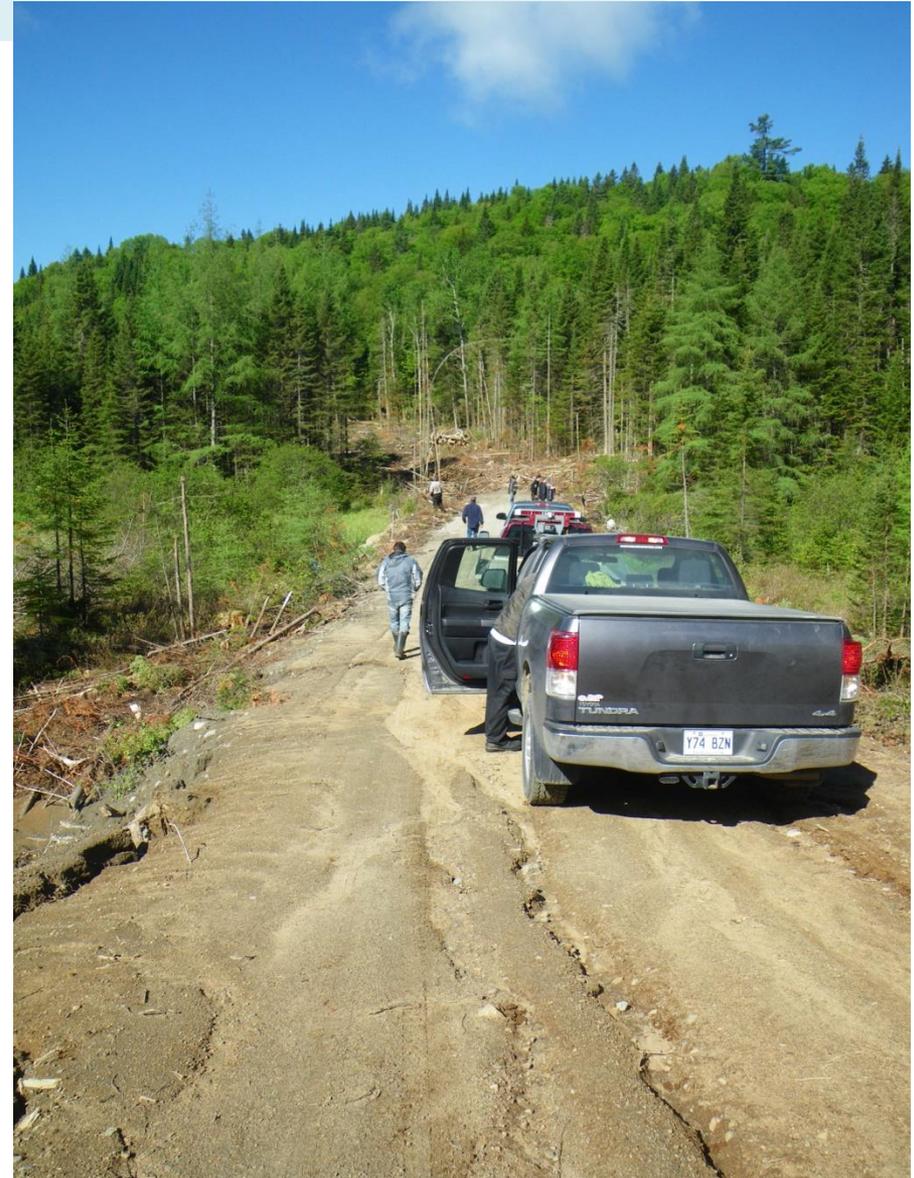


6. La CAPSA (GIEBV)

Concertation sur des enjeux spécifiques



6. La CAPSA (GIEBV)



6. La CAPSA (GIEBV)



6. La CAPSA (GIEBV)

Soutien à la mise en œuvre d'actions



6. La CAPSA (GIEBV)



6. La CAPSA (Projet)



6. La CAPSA (Projet)



6. La CAPSA



6. La CAPSA



6. La CAPSA (Projet)



6. La CAPSA (Projet)



Questions ?

Merci !!!